

Immatriculation

➤ Les guichets de délivrance des certificats d'immatriculation vous accueillent :

- **en face à face**, du lundi au vendredi, de **8 h 30 à 12 h**.
- **par téléphone**, (05 62 61 43 98), du lundi au vendredi, de **13 h 30 à 16 h 30**.
- **par messagerie**, à l'adresse pref-cartesgrises@gers.gouv.fr

➤ **La plupart des opérations peuvent être effectuées sans vous déplacer.**

Pour vous renseigner sur les documents prescrits pour chaque démarche et pour constituer votre dossier, connectez-vous au site : www.gers.gouv.fr, rubrique « **mes démarches** ».

Vous pouvez ensuite **envoyer par courrier** votre dossier complet à la préfecture.

Le certificat d'immatriculation vous sera directement adressé par voie postale chez vous.

➤ **Vous pouvez également accomplir vos démarches auprès d'un garage agréé.**

Pour trouver le professionnel le plus proche de chez vous :

- Connectez-vous au site de l'agence nationale des titres sécurisés : ants.gouv.fr rubrique « **Vos démarches /immatriculation** », pavé « **où immatriculer mon véhicule ?** »

➤ **Pour suivre la délivrance du certificat d'immatriculation :**

- Connectez-vous au site de l'ANTS « **Vos démarches /immatriculation** » muni de votre **n° d'immatriculation** et de la **date du certificat provisoire d'immatriculation (CPI)** ou de la date de l'opération d'immatriculation.

TAXES à compter du 01 août 2016 – Prix du cheval fiscal : 44 euros

Véhicule Electrique, GPL, hybride	Exonéré (redevance d'acheminement du titre de 2,76€ à acquitter)
Cyclomoteur (genre CL)	Gratuit
Duplicata, modif caractéristiques	44€ + 6,76€ = 50,76€ (1)
Duplicata Motocyclettes 1 cv	11€ + 6,76€ = 17,76€ (1)
Changement de domicile	Exonéré (redevance d'acheminement du titre de 2,76€ à acquitter au 4ème changement de domicile)
Changement d'état matrimonial	Exonéré (redevance d'acheminement du titre de 2,76€ à acquitter)
Carte W garage (primata,duplicata)	88€ + 6,76€ = 94,76€ (1)
Tracteurs agricoles, caravanes, remorques, quads agricoles, cartes grises TT, autres veh agricoles	66€ + 6,76 € = 72,76€ (1)

TAXES PARAFISCALES – Formation professionnelle (calculées sur PTAC – les véhicules de genre VASP sont exonérés)

Catégorie	Tarif	Catégorie	Tarif
Camionnettes < ou = 3 500 kg	34€	De 11 000 kg et plus	285€
De 3 501 kg à 5 999 kg	127€	Autocars	285€
De 6 000 kg à 10 999 kg	189€	Tracteurs routiers	285€

(1) Une **taxe de gestion** de **4€** est prélevée sur chaque certificat d'immatriculation pour lequel une taxe régionale est perçue.

(1) Une **redevance d'acheminement** de **2,76€** est perçue sur chaque certificat d'immatriculation édité.